Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 057-215702077-20260710-2026071001-DE

FARÉBERSVILLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS EN FONCTION	*CONSEILLERS PRESENTS*	*PROCURATIONS*	*CONSEILLERS ABSENTS*
29	*18*	*10*	*11*

Séance du 10 juillet 2026 sous la présidence de Madame Marie ADAMY, Maire. Convocation du 2 juillet 2026.

PRESENTS :
Mesdames ADAMY Marie, PIESTA Sylvia, KHOUMRI Louisa, HARRATH Malika, KALFOUS Clémence, BECKENDORF Cindy, TÜZÜN Gulhan, ARANDA Aurélie et EL GAMOUN Houria ;
Messieurs DARKAOUI Kamel, SAADI Lamine, DAGTEKIN Musa, SATILMIS Muhterem, SAVALLI Vito Carlo, LAUER Bernard, RAHAOUI Mohamed, WEBER Sébastien et ANANICZ Brice.
PROCURATIONS :
Mesdames FRANGIAMORE Françoise, RUSSELLO Marie, FARIS Aïcha, TUFEKCI ERKILIC Yasemin, DILEK Müjde et Messieurs PODBOROCZYNSKI Julien, AIT TAMA ALI Abdelhakim, ESTRADA Jonathan, AOUKACHI Abdellah, GULDAL Serafettin qui ont donné procuration à Mesdames ADAMY Marie, KHOUMRI Louisa, PIESTA Sylvia, ARANDA Aurélie, EL GAMOUN Houria et Messieurs SAADI Lamine, RAHAOUI Mohamed, DAGTEKIN Musa, DARKAOUI Kamel et ANANICZ Brice.
ABSENTS EXCUSES : */*
ABSENTS : *KOUIDRI ZOURGUI Nourdine (présent à partir du point 3)*

01 – Désignation d'un correspondant incendie et secours

Rapporteur : Mme le Maire

Exposé des motifs

La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 dite loi MATRAS visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels a notamment instauré la désignation d'un correspondant incendie et secours.
Le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 fixe les modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Ainsi, chaque conseil municipal est appelé à désigner en son sein un correspondant incendie et secours.
Ce correspondant a un rôle central en matière de sécurité civile. Il est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours sur les questions relatives à la prévention, à la protection et à la lutte contre les incendies.
Il a notamment pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune.
Il participe à l'élaboration et à la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours relevant de la commune.
Il concourt à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.
Il concourt également à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive, ainsi qu'à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.
Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Ce correspondant doit être désigné dans les 6 mois suivant l'installation du conseil municipal. Toutefois, concernant le mandat en cours, le maire est tenu de désigner ce correspondant avant le 22 septembre 2026.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

- désigne Madame Sylvia PIESTA, adjointe au Maire, comme correspondante incendie et secours pour la commune de Farébersviller.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Marie ADAMY

MAIRIE DE FARÉBERSVILLER
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
57450

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »